

ATTESTATION CHOIX DES GARANTIES

Votre prêteur exige que vous souscriviez des garanties d'assurance minimales pour l'octroi de votre prêt.
Vous trouverez ci-après la liste des garanties qui peut vous être proposée :

GARANTIES PROPOSEES :

- Le Décès
- La Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
- L'Incapacité Temporaire de Travail (ITT)
- L'Incapacité Permanente Totale (IPT)
- L'Incapacité Temporaire Partielle de travail (ITP)
- L'Invalidité Permanente Partielle (IPP)
- La Perte d'Emploi (PE)

Je soussigné, « ----- » certifie par la présente avoir pris connaissance de toutes les garanties qui me sont proposées mais ne vouloir souscrire qu'uniquement aux garanties ci-dessous :

(Ré-écrire la phrase à la main)

Je soussigné Luc Mercury, certifie par la présente avoir pris connaissance de toutes les garanties qui me sont proposées mais ne vouloir souscrire qu'uniquement aux garanties ci-dessous

LISTE DE GARANTIES CHOISIES :

(Écrire à la main les garanties choisies)

le Décès

la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

Date - Signature :

le 03/02/2017

